

REPUBLIQUE DU SENEGAL

—
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHER ET DE L'INNOVATION



RAPPORT D'ACTIVITES ET DE RESULTATS DE L'ANNEE 2019 (Projet du 28 Juillet 2020)

*« Contribuer à assurer la qualité du système
d'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation
et de la promotion de la culture de l'évaluation et de
l'assurance qualité »*

Sommaire :

Sigles et abréviations	2
Mot du Secrétaire Exécutif :	4
Introduction :	5
Présentation de l'ANAQ-Sup :	6
✓ Le Conseil d'administration (CA) :	7
✓ Le Conseil scientifique (CS) :	7
✓ Le Secrétariat Exécutif	9
Programme 1 : Fonctionnement et gestion	11
✓ La gestion financière et comptable	11
✓ La gestion du personnel :	13
✓ La communication	14
✓ L'environnement numérique de travail	15
Programme 2 : Développement de la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité	18
✓ L'appui technique aux EES	18
✓ La formations des experts externes :	19
Programme 3 : Evaluation institutionnelle en vue de l'habilitation	22
✓ Evaluation institutionnelle d'EES publics en vue de l'habilitation	24
✓ Evaluation institutionnelle d'EES privés en vue de l'habilitation	26
Programme 4 : Evaluation de programmes en vue de l'accréditation	30
✓ Evaluation de programmes d'EES publics en vue de l'accréditation	32
✓ Evaluation de programmes d'EES privés en vue de l'accréditation	35
Programme 5 : Activités internationales et partenariat	38
✓ Au niveau national :	38
✓ Au niveau international :	39
Programme 6 : Production et Gestion de la connaissance	42
✓ Elaboration du Plan stratégique :	42
✓ Participation à la formation des formateurs en VAE	43
Conclusion : Défis, perspectives et Recommandations :	45
✓ Les défis :	45
✓ Les perspectives :	46
✓ Les recommandations :	46
Liste des annexes :	49

Sigles et abréviations

AfriQAN : African Quality Assurance Network

ANAQ-Sup : Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

AQ : Assurance Qualité

AQI : Assurance Qualité Interne

AQE : Assurance Qualité Externe

AUF : Agence Universitaire de la Francophonie

CA : Conseil d'Administration

CAMES : Conseil africain et malgache pour l'Enseignement supérieur

CAOSP : Centre Académique d'Orientation scolaire et professionnelle

CAT : Coordonnateur administratif et technique

CIAQ : Cellule interne d'Assurance Qualité

CDP : Contrat de performance

CNAM : Conservatoire national des Arts et Métiers

CNOSP : Centre national d'Orientation Scolaire et Professionnelle

CRCE : Commission de Reconnaissance, de Classement et d'Equivalence

CS : Conseil Scientifique

DIPU : Division des Institutions publiques

DIPR : Division des Institutions privées

DGES : Direction générale de l'Enseignement supérieur

DGRI : Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation

EES : Etablissement d'Enseignement supérieur

EISMV : Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires

EPT : Ecole Polytechnique de Thiès

HAQAA: Harmonization of African Higher Education Quality Assurance and Accreditation

ISEP : Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel

LFR : Loi de Finance Rectificative

LMD : Licence, Master et Doctorat

LMR : Laboratoire Mixte de Recherche

MESRI : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

MEFP : Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

NAQAA: National Accreditation and Quality Assurance Authority

PATS : Personnel Administratif, Technique et de Service

PDS : Plan de développement stratégique

PER : Personnel d'Enseignement et de Recherche

PGF-Sup : Projet Gouvernance et Financement de l'Enseignement supérieur

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

PESEREE : Programme d'Enseignement Supérieur pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique

REESAO : Réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest

SE : Secrétaire Exécutif

UVS : Université Virtuelle du Sénégal

UADB : Université Alioune Diop de Bambey

UASZ : Université Assane Seck de Ziguinchor

UCAD : Université Cheikh Anta Diop

UGB : Université Gaston Berger

UNESCO BREDIA : UNESCO-Bureau régional pour l'éducation en Afrique

USAID ERA : USAID- Education et Recherche en Agriculture

3FPT : Fond de Financement de la Formation professionnelle et technique

VAE : Validation des Acquis de l'expérience

Mot du Secrétaire Exécutif :

Dans un contexte de mondialisation marqué par l'avènement de la société du savoir, la qualité de l'enseignement supérieur est devenue à la fois un défi économique, mais également une demande sociale. Défi économique au vu du rôle prépondérant de l'enseignement supérieur dans le processus de développement socioéconomique des nations. Défi social parce que les parties prenantes, que sont les Etats, les étudiants, les parents d'élève et le monde socioprofessionnel, sont de plus en plus exigeants vis-à-vis de l'enseignement supérieur.



C'est dans ce contexte que, l'ANAQ-Sup a été créée au Sénégal en Août 2012 pour « contribuer à garantir la qualité des établissements d'enseignement supérieur et de leurs programmes de formations ».

Au bout de six (6) ans de fonctionnement, l'ANAQ-Sup, a réussi à instaurer davantage l'assurance qualité dans le paysage de l'enseignement supérieur du Sénégal. Désormais les Etablissements d'enseignement supérieur publics comme privés, sous l'impulsion de l'ANAQ-Sup, développement en leur sein, des activités d'assurance qualité interne et se prêtent régulièrement à l'évaluation externe par l'autorité, en vue de leur habilitation et de l'accréditation de leurs diplômes.

L'ANAQ-Sup compte ainsi poursuivre cette dynamique afin de remplir sa mission de la meilleure manière et d'impacter davantage le sous-secteur de l'enseignement supérieur. C'est pour cette raison qu'en plus des activités classiques d'évaluation et d'accompagnement, l'ANAQ-Sup a entrepris en 2019 de vastes chantiers dont :

- la prise en charge de l'évaluation de la recherche et de l'innovation (conformément au nouveau décret portant création, organisation et fonctionnement de l'ANAQ-Sup),
- l'élaboration de son plan de développement stratégique (PDS) et de son Contrat de performance (CDP),
- La mise en place d'un Système d'Information Managériale (SIM - ANAQ).

Autant de projets stimulants qui occuperont l'Autorité pour les prochaines années.

Professeur Lamine GUEYE
Secrétaire Exécutif de l'ANAQ-Sup

Introduction :

L'année 2019 a été particulièrement riche en réalisations liées aux missions classiques de l'ANAQ-Sup avec notamment la mise en œuvre des programmes d'évaluations institutionnelles et de programmes dans les établissements publics et privés d'enseignement supérieur.

Elle a été également marquée par des activités de réflexion prospective qui se sont traduites notamment par l'élaboration du plan stratégique de développement (PSD) 2020-2024 et du Contrat de Performance (CDP) 2020-2022 de l'ANAQ-Sup. Ces documents ont été conçus pour mieux répondre aux attentes des parties prenantes de l'enseignement supérieur que sont le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), les établissements d'enseignement supérieur (EES), les étudiants, les parents d'élèves et le monde socioéconomique.

Le présent rapport fait le bilan des activités et des résultats de l'ANAQ-Sup au cours de l'année 2019 et formule des recommandations visant à améliorer le sous-secteur de l'enseignement supérieur. Il sera remis au Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 2018-1956 du 7 novembre 2018, portant création, organisation et fonctionnement de l'ANAQ-Sup qui stipule que « l'ANAQ-Sup produit chaque année un rapport remis au Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et mis à la disposition du public, il est également publié sur le site web de l'ANAQ-Sup www.anaqsup.sn.

Le rapport s'articule autour de 6 (six) programmes d'exécution :

- Programme 1 : Fonctionnement et Gestion
- Programme 2 : Développement de la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité
- Programme 3 : Évaluations institutionnelles d'EES en vue de l'habilitation
- Programme 4 : Évaluations de programmeS d'EES en vue de l'accréditation
- Programme 5 : Activités internationales et de Partenariat
- Programme 6 : Production et gestion de la connaissance

Présentation de l'ANAQ-Sup :

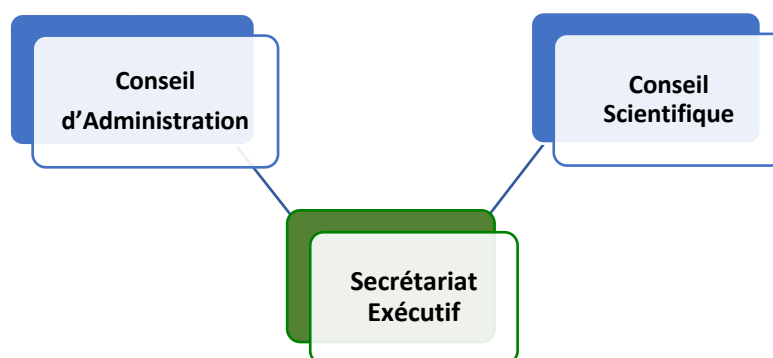
Créée en Août 2012, l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ANAQ-Sup) est une personne morale de droit public, sous la tutelle administrative et technique du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et sous la tutelle financière du Ministère de l'économie, des finances et du plan (MEFP). Elle est chargée d'accompagner les Etablissements d'Enseignement supérieur (EES) dans la mise en œuvre de leur politique d'assurance qualité et de témoigner du niveau de qualité de ces établissements et de leurs programmes de formations, à l'issue des évaluations.

Les missions de l'ANAQ-Sup sont définies dans le nouveau décret 2018-1956 du 7 novembre 2018. Elles consistent à :

- définir, en rapport avec le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation, les établissements d'enseignement supérieur et les centres ou organismes de recherche et d'innovation, les standards de qualité à respecter dans l'exécution de leurs missions ;
- concevoir et mettre en place un système d'assurance qualité compatible avec les objectifs et les exigences de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- mettre en place des procédures formelles et identifier les critères pour l'évaluation de la qualité des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche et d'innovation ;
- donner un avis technique aux Ministres compétents sur les demandes d'habilitation ou d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur, des centres et organismes de recherche et d'innovation ;
- évaluer périodiquement les établissements d'enseignement supérieur, les centres et organismes de recherche et d'innovation,
- assister et accompagner les établissements d'enseignement supérieur, les centres et organismes de recherche et d'innovation dans le développement et la mise en œuvre de leurs procédures internes d'assurance qualité et d'autoévaluation.

- évaluer périodiquement les programmes de formation ou d'études des établissements, notamment les éléments relatifs aux enseignements, aux outils et aux méthodes pédagogiques

L'ANAQ-Sup comprend trois (3) organes de gouvernance : le conseil d'administration (CA), le Conseil scientifique (CS) et le Secrétariat Exécutif.



✓ **Le Conseil d'administration (CA) :**

Le CA assure la supervision des activités de l'Autorité, en application des orientations et de la politique de l'Etat dans le domaine de l'Assurance Qualité (AQ) dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Il vote le budget ou les comptes prévisionnels annuels de l'ANAQ-Sup. Il approuve :

- les programmes pluriannuels d'action et d'investissement ;
- le manuel de procédures ;
- le statut du personnel ;
- l'organigramme de l'ANAQ-Sup ;
- les propositions de recrutement du personnel ;
- la grille de rémunération du personnel ;
- les comptes financiers sur la base du rapport du commissaire aux comptes ou de l'auditeur des comptes ;
- le règlement intérieur de l'ANAQ-Sup ;
- les conventions et partenariats engageant l'Autorité.

✓ **Le Conseil scientifique (CS) :**

Le CS valide les programmes techniques, scientifiques et académiques, les documents de référence nécessaires à l'accomplissement des missions de l'ANAQ-Sup. A ce titre, il :

- prépare, avec le SE, les documents de référence nécessaires à l'accomplissement des missions de l'ANAQ-Sup ;
- agréé les experts évaluateurs externes proposés par le Secrétaire Exécutif ;
- exploiter les rapports d'évaluation et d'accréditation en vue de délibérer sur les propositions de décisions des experts externes et de formuler des recommandations au MESRI, aux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherches et d'innovation concernés ;
- examine les mémoires de réponse aux observations formulées et aux recours déposés par les EES en vue de leur examen par le CA.



✓ **Le Secrétariat Exécutif**

L'ANAQ-Sup est administrée par un Secrétaire Exécutif (SE) nommé par décret sur proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Le SE est investi du pouvoir de décision nécessaire à la bonne marche de l'ANAQ-Sup et veille à l'exécution des décisions du CA et du CS. Pour l'exécution de ses missions, le Secrétariat Exécutif s'appuie sur une équipe de 16 agents (techniques, administratifs et de support), (Voir Annexe 1 « Organigramme de l'ANAQ-Sup »).



Programme 1 : Fonctionnement et gestion

Programme 1 : Fonctionnement et gestion

✓ La gestion financière et comptable

A l'instar des organismes publics autonomes, les règles de gestion financière et comptable de l'ANAQ-Sup sont régies par le décret n°2014-1472 du 12 novembre 2014 portant régime financier et comptable des établissements publics, des agences et autres structures administratives similaires.

En 2019, Le budget initial de l'ANAQ-Sup a été arrêté à la somme de 655 425 500 FCFA réparti comme suit :

- 571 104 000 FCFA représentant le montant de la subvention du MESRI,
- 50 000 000 FCFA en prévision des versements de frais de dossiers des Etablissements d'Enseignement supérieur (EES),
- 32 734 500 FCFA reportés sur la gestion 2019,
- 1 587 000 FCFA provenant des remboursements de prêts.

Ce budget a fait l'objet de modifications en cours d'année, conformément à l'article 23 du décret 2014-1472 du 12 novembre 2014 portant régime financier et comptable des établissements publics, des agences et autres structures administratives similaires ou assimilées.

Ces modifications sont survenues suite à l'enregistrement de nouvelles recettes constituées par les frais de dossiers versés par les établissements qui s'élèvent désormais à 86 999 400 Fcfa (contre 50 000 000 Fcfa initialement prévus) et à l'octroi d'une subvention de l'UNESCO d'un montant de 5 512 386 FCFA qui représente un « appui au développement du système national d'assurance qualité au Sénégal ».

Elles ont porté à la fois sur des autorisations spéciales de recettes et de dépenses qui ont pour but d'une part, d'intégrer dans le budget les nouvelles recettes et d'autre part de réaffecter les plus-values vers des postes de dépenses insuffisamment pris en charge par le budget initial et sur des virements de crédits pour prendre en charge des dépenses prioritaires.

En définitive, le budget 2019 de l'ANAQ-Sup est arrêté à la somme de 697 937 286 FCFA soit une hausse de 52 498 375 FCFA en valeur absolue par rapport au budget de 2018.

Au 31 décembre 2019, l'exécution globale du budget se chiffre à six cent cinquante-quatre millions trois cent soixante-six mille cent trente-six (654 366 136) francs soit un taux

d'exécution de 94%. Ce montant est le cumul des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à cinq cent trente-sept millions deux cent quatre-vingt-huit mille trois cent douze (537 288 312) francs et des dépenses d'investissement qui sont de cent dix-sept millions soixante-dix-sept mille huit cent vingt-quatre (117 077 824) francs.

Conformément au décret N°2018-1956 du 07 novembre 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'ANAQ-Sup, les états financiers de l'année 2019 seront certifiés par un commissaire aux comptes et présentés au conseil d'administration pour approbation.

✓ **La gestion du personnel :**

Les personnels de l'ANAQ-Sup sont placés sous l'autorité du Secrétaire exécutif. Ils sont régis par le code du travail et le statut général de fonctionnaires. A ce titre, ils sont soumis aux règles d'éthique et de déontologie élaborées par l'ANAQ-Sup (charte d'éthique et de déontologie) et celles liées à leurs emplois respectifs.

Au 31 décembre de l'année 2019, les personnels permanents de l'ANAQ-Sup sont au nombre de seize (16) composés de douze (12) cadres et de quatre (04 agents) d'exécution.

Notons au passage que l'ANAQ-Sup a enregistré des mouvements de personnel au cours de l'année 2019 :

- Le départ d'un agent d'évaluation et d'un agent administratif qui ont été remplacés à la suite d'un appel à candidature conformément aux règles de recrutement fixées par le « statut du personnel » et « le Manuel de procédures administratives, financières et comptables de l'ANAQ-Sup » ;
- Le remplacement de l'agent comptable (AC), appelé à d'autres fonctions ;
- La mise en disponibilité de l'assistante de Direction.

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail constaté et de l'élargissement de ses missions à la recherche et à l'innovation, l'ANAQ-Sup envisage de renforcer son personnel par le recrutement d'agents supplémentaires en 2020.

✓ La communication

La communication s'avère très importante pour mieux vulgariser la politique nationale d'assurance qualité. C'est la raison pour laquelle l'ANAQ-Sup met en œuvre chaque année un programme de communication dont l'objectif est d'assurer une meilleure visibilité et une meilleure accessibilité de l'information au grand public. Divers outils sont mis en contribution pour dérouler les actions de communication :

- Le site web de l'ANAQ-Sup www.anagsup.sn est le premier outil de communication de l'ANAQ-Sup. il se veut un espace d'information transparent et exhaustif, mis à la disposition de toutes les parties prenantes du système et du grand public. Il permet aux internautes de disposer de toutes les informations nécessaires à l'éclairage de leur choix pour l'inscription aux programmes de formation délivrant des diplômes du LMD. C'est également un moyen pour les étudiants et parents d'élèves d'avoir une idée plus claire des établissements d'enseignement supérieur habilités et des programmes de formation accrédités.

Le site web est également un moyen pour communiquer sur l'actualité de l'ANAQ-Sup. En 2019 c'est plus de 30 articles qui y sont partagés avec une audience de près de 100 000 visites au cours de l'année.

Le site web est couplé à un intranet qui facilite les échanges avec les EES. Chaque EES en rapport avec l'ANAQ-Sup dispose d'une page personnalisée qui lui permet lors des procédures d'évaluation de communiquer plus facilement à l'ANAQ-Sup les documents liés à la procédure (rapports d'autoévaluation, éléments de preuve etc.). A ce jour l'intranet compte 134 établissements connectés.

- La communication de l'ANAQ-Sup se fait aussi à travers la diffusion bimestrielle d'une infolettre pouvant atteindre jusqu'à 90 000 destinataires. L'infolettre permet de communiquer avec les acteurs de l'enseignement supérieur et les autres parties prenantes sur les activités de l'ANAQ-Sup
- L'ANAQ-Sup est présente sur les réseaux sociaux avec notamment :
 - une page Facebook suivie par près de 13 000 personnes
 - un compte twitter qui compte plus de 1200 abonnés.

- La communication de l'ANAQ-Sup s'appuie également sur la presse nationale. Au cours de l'année 2019, trois (3) publications de l'ANAQ-Sup sont parues dans la presse quotidienne (l'Observateur, Le soleil).

✓ **L'environnement numérique de travail**

L'ANAQ-Sup a mis en place un environnement numérique de travail qui permet aux agents d'interagir efficacement et d'avoir accès à leurs dossiers même en dehors du bureau, via des plateformes collaboratives Office 365 (SharePoint, messagerie, outils office, et OneDrive).

Le numérique est également mis à contribution pour faciliter les interactions avec les Etablissements d'enseignement supérieur (EES) grâce à l'intranet de l'ANAQ-Sup.

En 2019 l'environnement numérique a été consolidé par l'acquittement régulier des redevances annuelles et des frais liés au nom de domaine internet, le renouvellement des licences du logiciel de Comptabilité, et la migration de tous nos produits et services dans le CLOUD (office 365).

Dans la dynamique de consolidation de son environnement numérique, l'ANAQ-Sup a lancé en 2019 un ambitieux projet de dématérialisation de ses procédures par la mise en place d'un système d'information dénommé « e-ANAQ ».

L'objectif est de :

- faciliter l'enregistrement, le traitement et l'archivage de toutes les données liées aux procédures (habilitation et accréditation) ;
- faciliter les interactions avec les établissements et les experts ;
- gérer l'accès à l'information en temps réel et de l'organiser en fonction des acteurs et profils associés ;
- sécuriser les documents officiels notamment l'attestation d'accréditation avec l'incrustation de codes-barres etc....

La phase d'étude du projet « e-ANAQ » a été bouclée en 2019. La mise en œuvre va se poursuivre au cours de l'année 2020.

En perspective, il est également prévu en 2020 :

- La mise en place d'un système de contrôle d'accès biométrique aux locaux de l'ANAQ ;
- La migration de la ligne ADSL vers la fibre optique afin d'obtenir un débit plus élevé et plus stable ;
- La mise en place de la téléphonie IP.



Programme 2 : Développement de la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité

Programme 2 : Développement de la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité

✓ L'appui technique aux EES

La qualité des programmes de formation et de recherche relève essentiellement de la compétence des établissements d'enseignement supérieur. C'est pour cette raison que l'ANAQ-Sup accorde une importance capitale au développement de la culture de l'assurance qualité dans les établissements. Depuis 2013, elle met un œuvre chaque année, un programme d'appui technique qui vise à accompagner les établissements dans la mise en place de leur dispositif interne d'assurance qualité. Dans la même dynamique que les années précédentes, plusieurs activités ont été réalisées au cours de l'année 2019 :

○ Au niveau des EES publics :

- Atelier de renforcement des capacités des membres de la Cellule interne d'assurance qualité (CIAQ) de l'UADB et de formation des membres des comités de pilotages à l'autoévaluation de programmes, les 07 et 08 Février 2019 ;
- Séminaire de formation sur l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur à l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV), le 06 Mars 2019 ;
- Atelier de formations des membres des comités de pilotage de l'autoévaluation des programmes de l'Université Virtuelle du Sénégal (UVS) sur référentiel d'évaluation de programmes de formations à distance de l'ANAQ-Sup, le 12 Mars 2019.
- Atelier de formation de la Cellule interne d'assurance qualité de l'Ecole polytechnique de Thiès (EPT) le 02 mai 2019

Ces activités menées sur la demande des établissements, constituent des moments forts d'échanges avec les PER, PATS et étudiants sur les procédures d'assurance qualité et les outils mis en place par l'ANAQ-Sup.

○ Au niveau des EES privés :

L'ANAQ-Sup a accompagné les EES ci-dessous dans le cadre du développement de leur assurance qualité interne :

- Institut Polytechnique de Dakar (IPD) Thomas Sankara ;
- SUP'INFO ;

- Institut International des Sciences et de Technologie (IIST) ;
- Institution Sainte Jeanne D'arc Post Bac (ISJA) ;
- Institut des Hautes Etudes Polytechniques de Dakar (HEPO) ;
- Université Amadou Hampaté Ba (UAHB) ;
- Université Dakar Bourguiba (UDB).

Par ailleurs, comme chaque année, l'ANAQ-Sup a organisé des séances de lancement des procédures d'habilitation et d'accréditation en vue de partager les étapes des procédures et de donner les indications méthodologiques pour mener à bien les autoévaluations.

Cette année l'ANAQ-Sup a ainsi organisé sept (7) séances de lancement qui ont regroupé au total quarante-deux (42) établissements publics comme privés.

La politique d'accompagnement technique des EES va se poursuivre en 2020 avec le projet « E-ANAQ » qui va apporter beaucoup de facilités et d'innovations dans les procédés.

✓ **La formations des experts externes :**

Dans le cadre de ses missions d'évaluation, l'ANAQ-Sup s'attache les services d'experts évaluateurs externes pour réaliser les évaluations conformément à l'article 4 du décret N°2018-1956 du 07 novembre 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'ANAQ-Sup.

Depuis le démarrage de ses activités en 2013, l'ANAQ-Sup a procédé à la constitution de deux banques d'experts (en 2013 et en 2015) qui comptaient 188 experts formés à l'assurance qualité et aux procédures d'évaluation de l'ANAQ-Sup, en 2019.

Au cours de l'année 2019, l'ANAQ-Sup a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement de sa troisième banque d'experts externes. L'objectif est de renforcer les banques d'experts constituées auparavant et de combler le manque d'experts dans certaines disciplines telles que la médecine, l'informatique, les sciences de l'ingénieur etc.

Des critères de recrutement ont été rigoureusement définis et appliqués tout au long du processus.

✓ Pour les académiques, il fallait :

- Être spécialiste d'une discipline relevant des 08 domaines du REESAO ;
- Avoir au moins un doctorat ou un PhD ;

- Avoir au moins 10 ans d'expérience comme enseignant/chercheur de la discipline ;
 - Avoir des connaissances en assurance qualité et en évaluation ;
 - Être rigoureux et de probité morale.
- ✓ Pour les professionnels du milieu socio-économique, il fallait :
- Avoir au moins un niveau bac+5 (Ingénieur, DEA, DESS, Master) ;
 - Avoir une expérience au moins de 05 ans dans une entreprise ;
 - Avoir des connaissances en assurance qualité et en évaluation ;
 - Être rigoureux et de probité morale

Après exploitation des candidatures, l'ANAQ-Sup a retenu 120 candidats dont 64 experts académiques et 56 experts professionnels. Une première session de formation a été organisée les 3, 4 et 5 décembre 2019 au cours de laquelle 25 nouveaux experts ont été formés et préparés à participer à des missions d'évaluation externe.

D'autres sessions de formations sont prévues au courant de l'année 2020 pour disposer davantage d'experts formés.

En sus des missions d'évaluations, les experts dont la majorité est constituée d'enseignants, participent à la promotion de la culture qualité au sein de leurs établissements.



Programme 3 :
Evaluations institutionnelles en vue de
l'habilitation à délivrer les diplômes du LMD

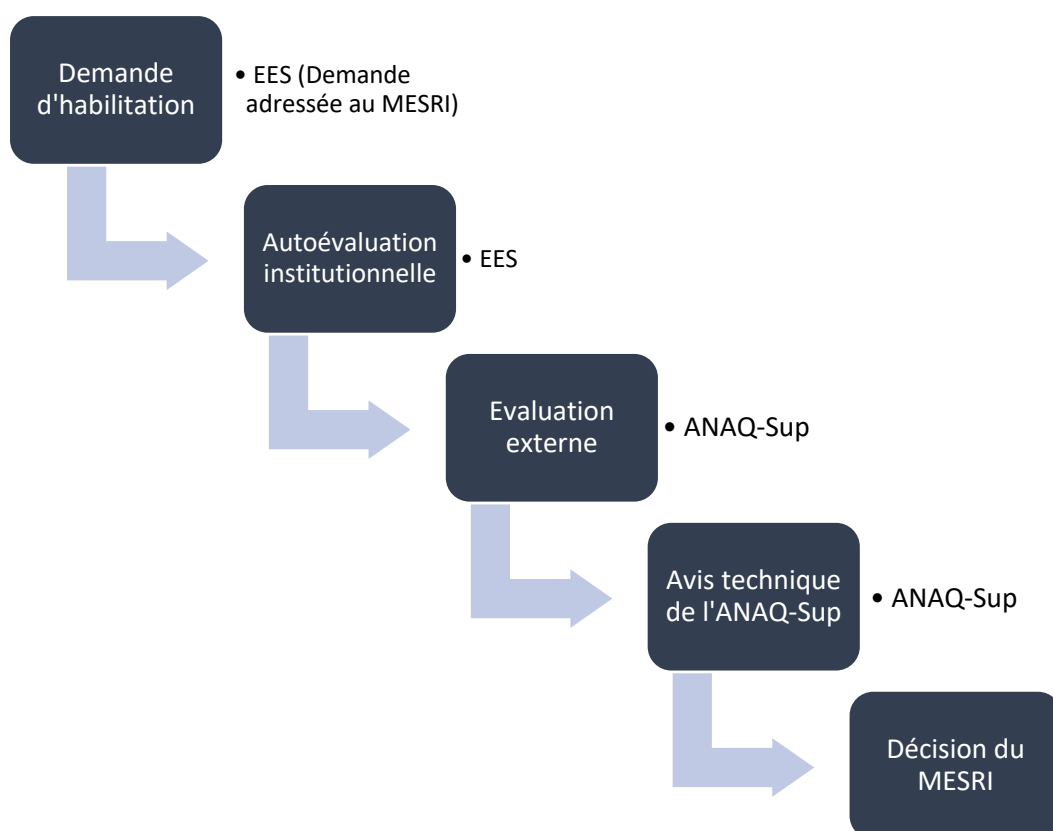
Programme 3 : Evaluation institutionnelle en vue de l'habilitation

L'ANAQ-Sup réalise des évaluations institutionnelles dans le cadre de la procédure d'habilitation des EES à délivrer les diplômes du LMD, conformément aux décrets de 2012 portant sur la Licence, le Master et le Doctorat, qui stipulent que l'habilitation à délivrer ces diplômes « (...) est accordée aux institutions d'enseignement supérieur par arrêté du ministre chargé de l'Enseignement supérieur après évaluation de l'offre de formation par l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur ».

L'habilitation est donc un passage obligatoire pour tout établissement souhaitant délivrer les diplômes du LMD. Par ailleurs, depuis la sortie du décret n°2015-582 du 11 mai 2015 relatif à la reconnaissance, au classement et à l'équivalence des diplômes de l'enseignement supérieur, l'habilitation est devenue l'une des conditions à remplir par tous les EES (publics comme privés) pour la reconnaissance de leurs diplômes au niveau national.

La procédure d'évaluation qui mène à l'habilitation comprend globalement cinq grandes étapes ci-dessous :

Figure n°01 : Procédure d'habilitation



L'évaluation externe est réalisée par les experts évaluateurs sur la base du référentiel d'évaluation institutionnelle de l'ANAQ-Sup. Elle permet de vérifier le niveau de respect des standards de qualité retenus par le Sénégal. Elle porte globalement sur la gouvernance administrative et académique, l'offre de formation, les ressources humaines, financières et matérielles, etc.

✓ **Evaluation institutionnelle d'EES publics en vue de l'habilitation**

La procédure d'évaluations institutionnelle a démarré officiellement dans les EES publics en 2015 par la saisine du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche invitant l'ensemble des EES publics comme privés à soumettre leur demande d'habilitation au plus tard le 31 octobre 2015.

En 2019 les procédures d'évaluations institutionnelles en vue de l'habilitation à délivrer les diplômes du LMD ont concerné cinq (5) établissements publics d'enseignement supérieur. Il s'agit de :

- L'université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ),
- L'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) ;
- L'Université Gaston Berger de Saint Louis (UGB) ;
- L'Université Virtuelle du Sénégal (UVS) ;
- L'Ecole Polytechnique de Thiès (EPT).

Globalement la procédure d'habilitation des EES publics a connu des retards considérables liés notamment à la soumission tardive des rapports d'autoévaluation par les établissements. Au lieu de 8 mois initialement prévus, certains établissements ont mis jusqu'à trois ans avant de soumettre leur rapport d'autoévaluation. Ce qui s'explique en partie du fait qu'il s'agit de la première expérience d'autoévaluation institutionnelle pour quasiment tous les EES publics.

Au 31 décembre 2019, sur les cinq (5) établissements candidats :

- 2 établissements ont soumis un rapport d'autoévaluation recevable et ont été évalués. Il s'agit de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) et de l'Université virtuelle du Sénégal (UVS). Les résultats de ces évaluations seront connus à l'issue de la prochaine session de délibération du conseil scientifique prévue en début de l'année 2020 ;
- 1 établissement (l'UGB) a soumis son rapport d'autoévaluation, son évaluation externe est prévue en 2020 ;
- 2 établissements sont en cours d'autoévaluation (EPT et UASZ).

Pour les évaluations externes de l'UCAD et de l'UVS, l'ANAQ-Sup a mis en place deux équipes internationales composées d'experts rigoureusement sélectionnés :

- Pour l'UCAD l'équipe était composée de 4 experts locaux et de 3 experts internationaux venant respectivement de la France, du Canada et du Mali ;
- Pour l'UVS l'équipe était composée de 3 experts locaux et de 2 experts internationaux provenant de la suisse et de la Tunisie.

En diversifiant l'origine géographique des experts, l'ANAQ-Sup vise à renforcer la qualité de l'évaluation externe de nos universités avec des regards croisés d'experts nationaux et internationaux. L'ANAQ-Sup vise également à réduire les risques de conflits ou de proximité d'intérêts qui pourraient exister avec des équipes composées essentiellement d'experts locaux.

Pour mener à bien ces évaluations, Il était aussi nécessaire de réviser les outils d'évaluation afin de les adapter à la spécificité de l'UCAD et de l'UVS (Exemple : grille d'analyse des rapports d'autoévaluation, agenda de visite, indications pour la visite des locaux, des infrastructures, des équipements, etc.).

L'évaluation externe de l'UVS a été la première expérimentation par l'ANAQ-Sup du référentiel d'évaluation dédié aux établissements de formations à distance qui a été validé par le conseil scientifique en 2017.

Globalement les évaluations externes des deux universités se sont bien déroulées. Les rapports d'évaluation externes seront soumis au Conseil scientifique de l'ANAQ-Sup qui est l'organe délibérant compétent en la matière.

✓ **Evaluation institutionnelle d'EES privés en vue de l'habilitation**

Au titre de l'année 2019, vingt-cinq (25) EES privés étaient candidats pour l'habilitation à délivrer des diplômes du LMD, soit une baisse en valeur absolue de (treize) 13 établissements candidats par rapport à l'année 2018, pour laquelle trente-huit (38) candidatures avaient été enregistrées. Cette baisse pourrait s'expliquer par le fait d'une réduction progressive du stock potentiel de candidats à l'habilitation, car de 2016 à 2018, quarante et six (46) EES privés ont reçu un avis favorable à l'habilitation, pour une durée de 10 ans, sur un pic maximum de 84 candidats (en 2017) pour la période (2016-2018). A cet effet, il a été constaté une baisse continue du nombre de candidatures ces trois (3) dernières années : 84 candidats en 2017 ; 38 candidats en 2018 ; 25 candidats en 2019.

Au 31 décembre 2019, sur les 25 EES privés candidats à l'habilitation, 16 ont déposé un rapport d'autoévaluation recevable, soit 64 % de recevabilité, contre 55 % en 2018. Malgré les efforts enregistrés deux constats majeurs peuvent être faits à ce niveau :

- Plus 35 % des EES privés candidats à l'habilitation n'ont pas franchi l'étape de l'autoévaluation ;
- En moyenne, les rapports d'autoévaluation sont jugés recevables à partir de la troisième version soumise et traitée par l'ANAQ-Sup.

Ces constats ont amené l'ANAQ-Sup à envisager une étude portant sur les motifs d'abandon de la procédure d'habilitation par beaucoup d'EES privés qui ne franchissent pas l'étape de l'autoévaluation. L'étude va également chercher à comprendre les difficultés rencontrées par les EES pour produire un rapport d'autoévaluation recevable au premier coup. Les résultats permettront de mener des accompagnements ciblés auprès des EES candidats et par conséquent de réduire le taux d'abandon et d'améliorer le taux de recevabilité des rapports d'autoévaluation.

Pour la suite de la procédure d'habilitation, sur les seize (16) EES privés candidats ayant soumis un rapport d'autoévaluation recevable ; dix (10) ont fait l'objet d'évaluation externe, ce qui a nécessité la composition de dix (10) équipes d'évaluation, avec la mobilisation de trente (30) experts évaluateurs (20 académiques et 10 professionnels).

A la fin de l'année 2019, huit (8) dossiers d'habilitation d'EES privés ont été soumis au Conseil scientifique de l'ANAQ-Sup (CS) pour délibération et six (6) d'entre eux ont obtenu l'avis favorable du CS pour l'habilitation à délivrer les diplômes du LMD.

Le tableau ci-après donne le détail des procédures d'habilitation des EES privés :

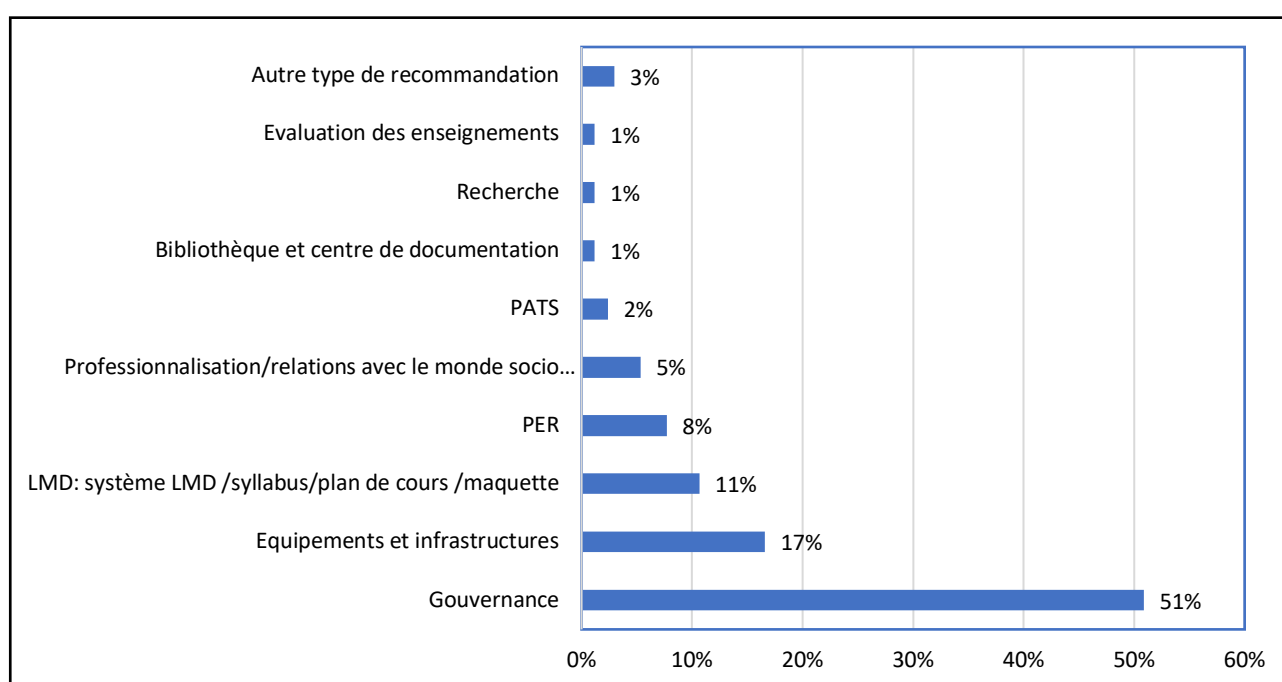
Tab N° 01 : Situation des évaluations institutionnelles en vue de l'habilitation dans les EES privés en 2019

Nombre de candidatures d'EES privés recevables	Nombre de rapports d'autoévaluation déposés	Nombre de rapports d'autoévaluation recevables	Nombre d'EES privés évalués	Nombre de rapports d'EES privés soumis au CS	Nombre d'EES privés ayant obtenu un avis favorable
25	19	16	10	8	6

Au terme de la procédure, pour huit (8) établissements privés, six (6) ont obtenu l'avis favorable de l'ANAQ-Sup pour l'obtention de l'habilitation à délivrer des diplômes de Licences et/ou de Master.

L'exploitation des recommandations issues des évaluations institutionnelles d'EES privés montre que 87% des recommandations sont liées à des faiblesses constatées sur la gouvernance (51%), les équipements et infrastructures (17%), l'application du système LMD (11%), le Personnel d'Enseignement et de Recherche (8%). Ces constats fournissent des indications sur les actions d'amélioration prioritaires à entreprendre pour relever le niveau de qualité dans les établissements privés.

Fig. n° 02 : Répartition des recommandations issues des évaluations institutionnelles d'EES privés





Programme 4 : Evaluations de programmes en vue de l'accréditation

Programme 4 : Evaluation de programmes en vue de l'accréditation

L'accréditation est « un processus d'évaluation et d'examen permettant à un programme ou un établissement d'enseignement supérieur d'être reconnu ou certifié par l'organisme désigné comme répondant aux normes appropriées ». Au Sénégal, au niveau de l'enseignement supérieur, ces normes sont définies par l'ANAQ-Sup à travers son référentiel d'évaluation de programmes. L'accréditation est ici une procédure d'évaluation, qui concerne exclusivement les programmes de formation, au terme de laquelle, l'ANAQ-Sup reconnaît ou non la qualité d'un programme, suite à la décision de son Conseil scientifique.

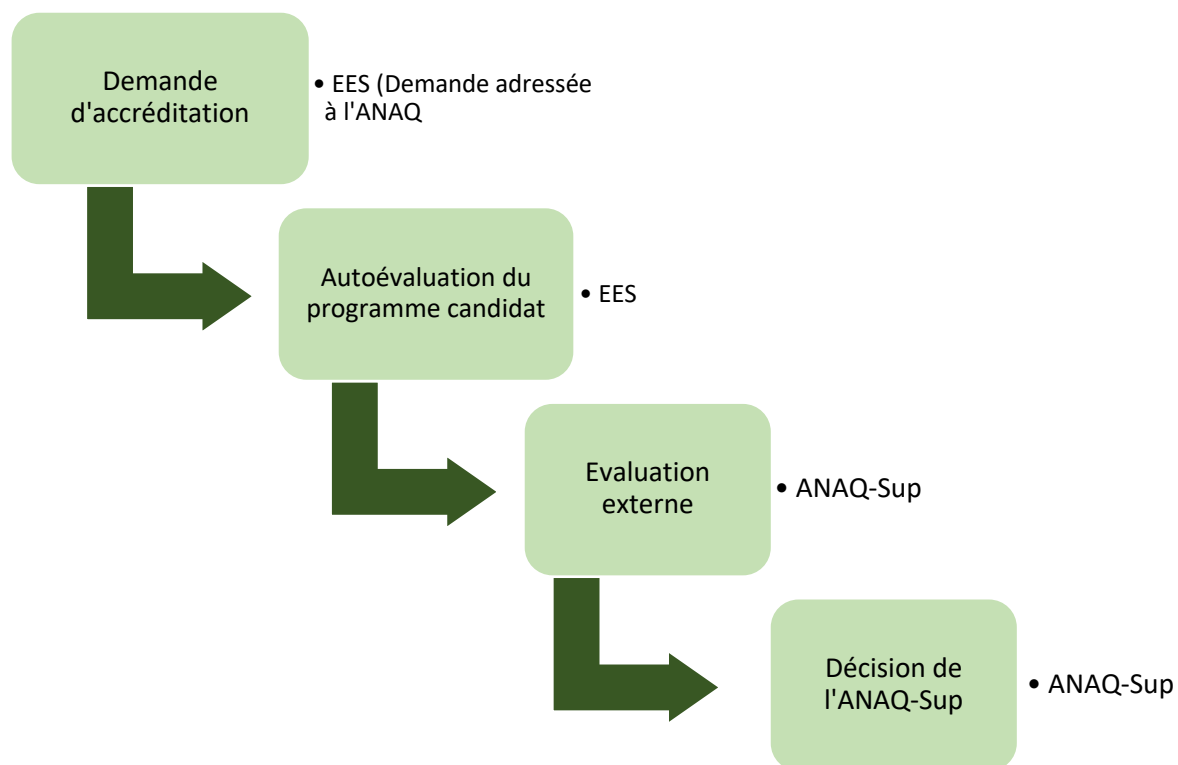
Depuis la signature du décret n°2015-582 du 11 mai 2015 relatif à la reconnaissance, au classement et à l'équivalence des diplômes de l'enseignement supérieur, l'accréditation est devenue l'une des conditions principales à remplir (après l'habilitation) pour la reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur par la fonction publique.

Le processus d'accréditation commence chaque année par un appel à manifestation d'intérêts en destination des EES qui souhaitent soumettre leurs programmes de formation. Les dossiers de candidatures sont reçus entre octobre et décembre de l'année N-1 pour un démarrage effectif des autoévaluations au mois de janvier de l'année N.

Le processus comprend 4 grandes phases :

- La phase d'autoévaluation du programme à accréditer qui aboutit au dépôt du rapport d'autoévaluation dudit programme ;
- La phase d'évaluation externe par les experts externes (académiques et professionnels) mandatés par l'ANAQ-Sup ;
- La phase de délibération par le conseil scientifique de l'ANAQ-Sup, sur la base du rapport d'évaluation externe des experts externes et de l'ensemble des documents pertinents transmis par l'établissement.

Figure n°3 : Procédure d'accréditation



En 2019, l'ANAQ-Sup a réalisé 73 évaluations de programmes dans les EES publics et privés, soit une hausse de près de 55 % par rapport à l'année 2018 où le nombre d'évaluation externes réalisé était de 47. Parmi les 73 programmes 50 ont été présentés au Conseil scientifique pour délibération et 43 ont été accrédités.

✓ **Evaluation de programmes d'EES publics en vue de l'accréditation**

La candidature des programmes d'EES publics à l'accréditation :

Le nombre de candidatures de programmes d'EES publics est passé de 124 en 2018 à 29 en 2019. Ce qui s'explique en partie par le non-versement des frais de dossiers d'accréditation par les établissements. En effet la procédure d'évaluation des programmes est marquée cette année par l'introduction du paiement des frais de dossiers de candidature à l'accréditation. Un montant forfaitaire de 500 000 Fcfa est demandé pour chaque dossier d'accréditation jugé recevable. L'application de cette nouvelle mesure a provoqué quelques retards dans le démarrage des autoévaluations. Malgré les facilités de paiement accordés aux établissements, seuls 29 programmes ont effectivement versé les frais de dossiers demandés sur 66 candidatures enregistrés au départ. Trente-sept (37) candidatures de programmes ont été ainsi classées par défaut de paiement des frais de dossiers

Tab. n° 02 : Candidature de programmes à l'accréditation (Vague 2018 et vague 2019)

EES	Candidature Vague 2018	Candidature vague 2019
UGB	0	16
UADB	12	5
UCAD	109	0
UASZ	3	0
UT	0	3
UVS	0	5
Total	124	29

La soumission des rapports d'autoévaluation :

Conformément aux procédures de l'ANAQ-Sup et aux bonnes pratiques d'assurance qualité dans le monde, chaque programme candidat à l'accréditation doit faire l'objet d'une autoévaluation et soumettre un rapport d'autoévaluation auprès de l'ANAQ-Sup. C'est seulement après la soumission d'un rapport d'autoévaluation recevable que l'évaluation externe est déclenchée. En 2019, il est constaté un repli des activités d'autoévaluation au niveau des établissements publics. Le nombre de rapport d'autoévaluation recevables a baissé, passant ainsi de 46 en 2018 à 26 en 2019.

Tab. n° 03 : Soumission de rapports d'autoévaluation recevable (Vague 2018 et vague 2019)

EES	Rapports recevables en 2018	Rapports recevables en 2019
UGB	14	0
UADB	0	13
UCAD	26	7
UASZ	4	3
UT	2	1
UVS	0	2
Total	46	26

Il faut préciser que certains rapports d'autoévaluation de programmes qui sont soumis et jugés recevables en 2019, concernent des programmes candidats de la vague de 2018 dont les rapports ont été finalisés et déposés en 2019.

Les évaluations externes :

L'évaluation externe constitue la 3ème étape de la procédure d'accréditation de programmes après le dépôt par l'établissement d'un rapport d'autoévaluation jugé recevable. Elle est réalisée par une équipe d'experts (académiques et professionnels) mandatés par l'ANAQ-Sup pour jauger le niveau de conformité du programme par rapport au référentiel d'évaluation de l'ANAQ-Sup.

En 2019, l'ANAQ-Sup a réalisé 46 évaluations externes de programmes d'EES publics, soit une hausse de l'ordre de 24% par rapport à 2018 où 37 programmes ont été évalués. Sur les 46 programmes évalués 36 ont été soumis au conseil scientifique pour délibération et 34 programmes ont été accrédités soit un taux de réussite à l'accréditation de l'ordre de 94%. On note une amélioration du taux de réussite à l'accréditation par rapport aux années précédentes où le taux de réussite était de 77% en 2018 et 72% en 2017.

Tab. n° 04 : Evaluations externes des programmes réalisées par l'ANAQ-Sup dans les

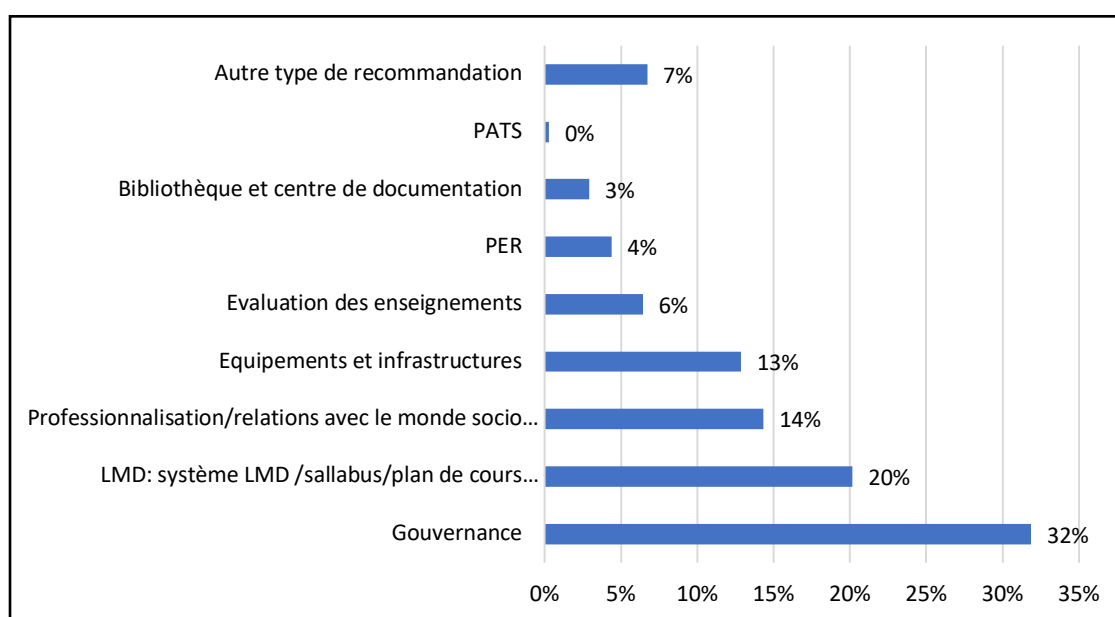
EES publics

EES	Programmes évalués	Procédures achevées	Programmes accrédités	Programmes Non accrédités
UGB	7	7	6	1
UADB	9	5	4	1
UCAD	27	22	22	0
UASZ	3	2	2	0
UT	0	0	0	0
UVS	0	0	0	0
Total	46	36	34	2

L'analyse des recommandations formulées par les experts dans les rapports d'évaluation externes montre que près de 80% des recommandations sont liées à la gouvernance (32%), à l'application du LMD (20%), à la professionnalisation (14%) et aux équipements et infrastructures (13%). Un programme d'amélioration axé sur ces quatre variables permettrait d'améliorer sensiblement la qualité des programmes de formation dans les EES publics.

Fig. n° 04 : Répartition des recommandations issues des évaluations de programmes dans les

EES publics



✓ Evaluation de programmes d'EES privés en vue de l'accréditation

L'ANAQ-Sup a enregistré 134 programmes d'EES privés candidats à l'accréditation au titre de l'année 2019 soit le plus grand nombre de candidatures depuis 2014, année de démarrage des procédures d'accréditation de programmes. Il a été ainsi noté une hausse de 64 programmes en 2019 par rapport à l'année 2018. Cette augmentation pourrait s'expliquer d'une part, par la volonté des EES de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires sur la reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur (décret 582 du 15 mai 2018) et d'autre part, par la fin de la validité des diplômes reconnus par le CAMES en 2013 ou accrédités par l'ANAQ-Sup en 2014.

Sur les 134 programme candidats, 109 ont soumis des rapports d'autoévaluation et 82 ont été jugés recevables à la suite de leur exploitation et des échanges avec les établissements, soit un taux de recevabilité de l'ordre de 75 % contre 82 % en 2018.

Sur les quatre-vingt-deux (82) programmes, dont les rapports d'auto-évaluation sont recevables, vingt-sept (27) ont fait l'objet d'évaluation externe par les experts de l'ANAQ-Sup, ce qui a nécessité la constitution de vingt-sept (27) équipes d'évaluation composées de quatre-vingt-un (81) experts évaluateurs (54 académiques et 27 professionnels).

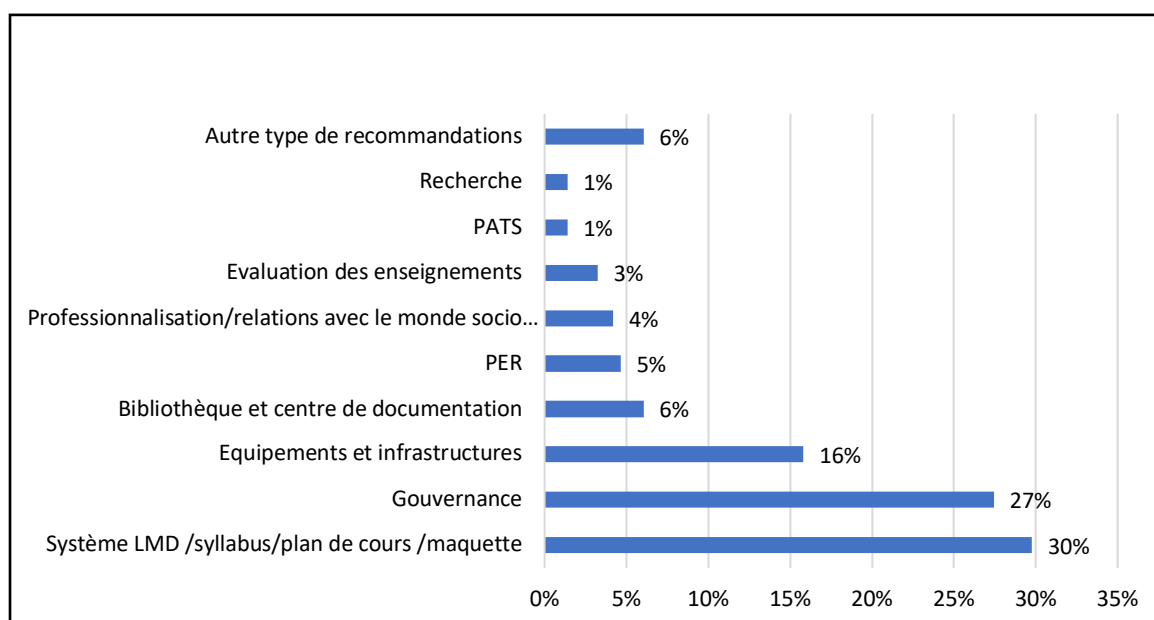
A présent, sur les vingt-sept (27) programmes évalués, quatorze (14) sont soumis à la délibération du Conseil Scientifique (CS), à l'issue de laquelle neuf (9) programmes ont été accrédités.

Tab. n° 05 : Situation sur les évaluations de programmes en vue de l'accréditation
dans les EES privés

Nombre de diplômes recevables	Nombre de rapports d'auto-évaluation déposés	Nombre de rapports d'auto-évaluation recevables	Nombre diplômes évalués	Nombre de diplômes soumis au CS	Nombre de diplômes accrédités
134	109	82	27	14	9

L'exploitation des recommandations issues des évaluations externes de programmes dans les EES privés montre une certaine récurrence de la nature des recommandations formulées par les experts externes. Les recommandations liées aux problèmes de gouvernance, au respect de la réglementation relative au LMD, aux équipements et d'infrastructures et aux bibliothèques et centres de documentation représentent 76% des recommandations formulées par les experts à l'issue des évaluations externes. Un programme d'amélioration axé sur ces trois variables permettrait d'améliorer sensiblement la qualité des programmes de formation dans les EES privés.

Fig. n° 06 : Répartition des recommandations issues des évaluations de programmes dans les EES privés





Programme 5 : Activités internationales et Partenariat

Programme 5 : Activités internationales et partenariat

Les activités internationales et le partenariat occupent une place importante dans les activités de l'ANAQ-Sup. Depuis le démarrage en 2013, l'ANAQ-Sup a noué des partenariats stratégiques au niveau national avec l'UNESCO, la banque mondiale, l'USAID ERA, le fond de financement de la formation professionnelle et technique (3FPT) etc. Elle participe également à de nombreuses activités liées à l'assurance qualité à travers le monde.

Dans le cadre de ce programme, plusieurs activités ont été menées au titre de l'année 2019 :

✓ **Au niveau national :**

- L'ANAQ-Sup a appuyé le Fond de Financement de la Formation Professionnelle et Technique (3FPT) dans le processus de recrutement et la formation de ses experts évaluateurs. Cet accompagnement rentre dans le cadre de l'accord de partenariat signé entre les deux structures en octobre 2015 ;
- L'ANAQ-Sup a organisé les 31 juillet et 01 août 2019 un atelier d'information et de partage destiné aux services d'orientation scolaire et professionnelle du Ministère de l'Education nationale, en collaboration avec le Centre National d'Orientation Scolaire et Professionnelle (CNOSP). L'objectif était de sensibiliser les agents des Centres Académiques d'Orientation Scolaire et Professionnelle (CAOSP) sur les nouvelles réformes liées à l'assurance qualité et à la reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur, afin qu'ils soient des relais de l'ANAQ-Sup auprès des élèves et étudiants qui cherchent à être orientés vers des établissements habilités et dans des programmes accrédités par l'ANAQ-Sup ;
- L'ANAQ-Sup a participé à trois (3) ateliers organisés par le GIZ¹, portant sur :
 - La planification de la phase II du Programme d'Enseignement Supérieur pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique (PESEREE) ;
 - Le développement de curriculum des semestres 3 et 4 du cursus de formation « Licence en Génie Biomédicale » mise en œuvre par l'Ecole Supérieur

¹ La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) est l'agence de coopération internationale allemande pour le développement.

Polytechnique de Dakar (ESP) avec l'appui du projet « Alliance Stratégique Professionnels Biomédicaux pour l'Afrique Subsaharienne » ;

- L'élaboration de la charte de gestion de la formation du Master interuniversitaire en Energies Renouvelables (MIER).
- L'ANAQ-Sup a participé à l'élaboration et à la finalisation du projet de décret portant sur le Laboratoire Mixte de Recherche (LMR) et du projet de décret relatif au diplôme de Doctorat porté par la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI). Après avoir tenu plusieurs réunions de travail, les deux structures (ANAQ-Sup et DGRI) ont coorganisé en décembre 2019 deux séminaires afin de partager et de finaliser les textes avec les acteurs de la recherche. La signature de ces décrets permettra à l'ANAQ-Sup d'avancer dans la prise en charge de ses nouvelles missions relatives à la recherche et à l'innovation.
- En sa qualité de membre, l'ANAQ-Sup participe régulièrement aux séances de travail de la Commission de Reconnaissance, de Classement et d'Equivalence (CRCE) des diplômes de l'enseignement supérieur, mise en place par le Ministère en charge de la Fonction Publique.

✓ **Au niveau international :**

- L'ANAQ-Sup a contribué à la formation en assurance qualité des personnels des universités de la République de la Guinée, dans le cadre de la convention de partenariat avec l'ANAQ-Guinée ;
- L'ANAQ-Sup a signé une convention de partenariat avec la National Accreditation and Quality Assurance Authority (NAQAA) de Gambie ont signé le 06 février 2019.

L'ANAQ-Sup a également participé aux activités internationales ci-dessous :

- Réunion intergouvernementale de la Convention Mondiale sur la Reconnaissance des Qualifications de l'Enseignement Supérieur, au Siège de l'UNESCO (Paris, France) du 18 au 22 mars 2019 ;
- Atelier de formation en Assurance Qualité (AQ) des responsables académiques et administratifs de l'université Nongo Conakry, du 06 au 12 avril 2019 ;

- Rencontre régionale sur le partage du mécanisme d'indicateurs de performances clé pour l'accréditation dans les universités africaines des pays membres de l'OCI, du 14 au 18 avril 2019 ; au Nigéria ;
- Atelier de formation en Assurance Qualité des responsables académiques et administratifs de l'université Nongo Conakry, du 30 avril au 04 mai 2019 ;
- Atelier régional sur le renforcement des capacités de benchmarking du PASET à Kigali (Rwanda) du 16 au 18 mai 2019 ;
- Ateliers de formation Validation des Acquis de l'expérience (VAE) au CNAM de Paris en Avril, Juillet et septembre 2019 ;
- Atelier organisé par la CNES du Burundi, du 30 juin au 05 juillet 2019 ;
- Atelier de formation en Assurance Qualité des responsables académiques de la Guinée du 29 au 31 juillet 2019 à Conakry ;
- Conférence de l'Union Africaine à Addis Abeba 31 aout au 05 septembre 2019 ;
- Evaluation institutionnelle de l'université de Ségou au Mali du 13 au 18 octobre 2019 ;
- Partage de bonnes pratiques et de partenariat à l'IUCEA dans le cadre des activités de African Quality Assurance network, du 26 octobre au 02 novembre 2019 ;
- 40e conférence générale de l'UNESCO de 2019 à Paris, du 12 au 22 novembre 2019
- Conférence sur l'Assurance Qualité au Mali du 17 au 20 décembre 2019.



Programme 6 : Production et Gestion de la connaissance

Programme 6 : Production et Gestion de la connaissance

✓ **Elaboration du Plan stratégique :**

L'ANAQ-Sup a démarré en octobre 2019 le projet d'élaboration de son Plan Stratégique de développement (PSD) 2020-2024 avec l'appui de l'UNESCO. Ce projet fait suite à l'évaluation externe de l'ANAQ-Sup réalisée en 2018 dans le cadre de projet HAQAA (Harmonisation of African Higher Education Quality Assurance and Accreditation) qui avait recommandé à l'ANAQ-Sup de se doter d'un plan stratégique.

L'élaboration du PSD s'est déroulée de manière inclusive avec la participation de toutes les parties prenantes du sous-secteur de l'Enseignement supérieur. Les consultants mandatés à cet effet, ont rencontré les recteurs d'universités, les directeurs d'Etablissements d'enseignement supérieurs publics et privés, les syndicats, les représentants d'étudiants, la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES) pour recueillir et intégrer leurs avis dans la réflexion. Des séances de partage du document ont été également organisées en interne avec l'ensemble des agents de l'ANAQ-Sup avant l'organisation d'un atelier national de partage en décembre 2019.

Le PSD a été validé par le Conseil Scientifique et le Conseil d'Administration de l'ANAQ-Sup lors des réunions qui ont eu lieu respectivement les 26 et 27 décembre 2019.

Au terme, quatre orientations stratégiques (OS) ont été retenues dans le PSD :

- OS 1 : Optimiser l'organisation et le fonctionnement ;
- OS 2 : Renforcer les capacités d'intervention ;
- OS 3 : Poursuivre le développement de la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
- OS 4 : Renforcer la coopération et le rayonnement.

Le résultat attendu de ces orientations stratégiques est l'amélioration de la qualité du système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

✓ **Participation à la formation des formateurs en VAE**

Le Chef de la Division des institutions publiques de l'ANAQ-Sup a participé aux sessions de formation des formateurs en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dispensées par le Conservatoire national des Arts et Métiers de France (CNAM) dans le cadre du projet à la mise en œuvre d'un dispositif de VAE au Sénégal. La formation s'est déroulée au CNAM de Paris (3 sessions d'une durée d'une semaine par session) et à Dakar (deux sessions d'une durée d'une semaine par session). Elle a permis à l'ANAQ-Sup de s'imprégner davantage dans le projet et de mieux appréhender son rôle dans le futur dispositif national de VAE qui sera mis en place.

Par ailleurs dans le cadre du plan de renforcement des capacités de ses agents, l'ANAQ-Sup a financé des formations pour certains de ses agents.

- Formation de la Chargée de Communication de l'ANAQ-Sup en « Vidéographie » pour renforcer ses compétences en montage vidéo ;
- Formation du chargé de l'informatique en Webdev pour permettre de prendre en charge tout le développement, la maintenance et l'amélioration du Système d'information futur de l'ANAQ-Sup.



Conclusion :

Défis, Perspectives et Recommandations

Conclusion : Défis, perspectives et Recommandations :

L'année 2019 a été riche en réalisations pour l'ANAQ-Sup. Les activités d'évaluation de programmes ont augmenté de façon significative passant de 47 évaluations externes réalisées en 2018 à 73 évaluations de programmes réalisées, dans les EES publics et privés, soit une hausse de près de 55 %. Parmi les 73 programmes, 50 ont été présentés au Conseil scientifique pour délibération et 43 ont été accrédités. En revanche, le nombre d'évaluations institutionnelles en vue de l'habilitation n'a pas évolué (12 évaluations institutionnelles en 2018 et en 2019). Il faut cependant souligner l'évaluation externe de deux universités qui ont particulièrement marqué l'année 2019 : il s'agit de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) qui est la plus ancienne et la plus grande université du pays en termes d'effectif et l'Université Virtuelle du Sénégal (UVS) qui est la première université de formation en ligne au Sénégal.

L'accompagnement des EES et le renforcement de capacités ont également pris une place prépondérante dans les activités de cette année avec notamment plusieurs ateliers et séminaires de formations destinés aux établissements et aux experts externes. Ces activités contribuent davantage à la promotion de la culture de l'assurance qualité dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur.

L'ANAQ-Sup a continué à être présent au niveau international pour être au fait des évolutions de l'enseignement supérieur et de l'assurance qualité. De nouveaux partenariats sont établis notamment dans la sous-région avec l'autorité nationale d'assurance qualité de la Guinée (ANAQ-Guinée) et l'agence d'assurance qualité et d'accréditation de la Gambie (NAQAA).

En termes de prospective, l'élaboration du plan stratégique et du contrat de Performance (CDP) de l'ANAQ-Sup donne de nouvelles orientations pour mieux réussir les missions et impacter davantage la qualité du sous-secteur de l'enseignement supérieur.

✓ Les défis :

Malgré les résultats enregistrés ces dernières années, l'ANAQ-Sup doit relever un certain nombre de défis, en collaboration avec les parties prenantes de l'enseignement supérieur. Ces défis sont :

- Le renforcement de l'appui technique aux EES en vue de développer davantage la culture de l'évaluation, le fonctionnement des CIAQ, et la conduite des auto-évaluations ;
 - Le suivi des recommandations issues des évaluations externes en rapport avec la Direction Générale de l'enseignement supérieur (DGES) et les établissements ;
 - L'évaluation des écoles doctorales ;
 - L'évaluation de la recherche et de l'innovation conformément au nouveau décret portant création, organisation et fonctionnement de l'ANAQ-Sup ;
 - Le renforcement des ressources humaines, financières et matérielles pour face à l'augmentation des activités ;
 - Le renforcement de la communication afin de mieux informer le public cible ;
- ✓ **Les perspectives :**

Les perspectives pour les années à venir sont :

- la mise en œuvre des orientations stratégiques définies dans le Plan stratégique de développement de l'ANAQ-Sup ;
- la contribution au Projet de cadre national de qualifications pour le sous-secteur de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation du Sénégal ;
- la mise en place du système d'information managériale « E-ANAQ » ;
- la mise en place d'un organigramme adapté aux nouvelles missions de l'ANAQ-Sup relatives à la recherche et à l'innovation ;
- l'élaboration d'outils d'évaluation (référentiels et guides) pour la recherche et l'innovation ;
- le recrutement et la formation d'une banque d'experts pour la recherche et l'innovation.

✓ **Les recommandations :**

Conformément à sa mission de contribuer à la régulation du sous-secteur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et au développement de la culture d'évaluation et de la qualité dans les institutions et dans les programmes de formation, l'ANAQ-Sup formule les recommandations suivantes au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- accompagner les EES dans l'amélioration de leur gouvernance institutionnelle, académique et pédagogique dans les EES ;
- soutenir la collaboration entre les EES privés et les universités publiques en créant un cadre de mutualisation des ressources humaines et pédagogiques ;
- continuer l'accompagnement des établissements dans la mise en œuvre du LMD ;
- accompagner les EES dans la professionnalisation de leurs programmes de formation ;
- soutenir les EES dans l'acquisition d'infrastructures et d'équipements, surtout pour les filières professionnelles et scientifiques ;
- Continuer à soutenir l'ANAQ-Sup dans la mise en place des ressources financières nécessaires à l'exécution de ses missions ;
- définir un cadre pour la mobilité interuniversitaire des étudiants.



Annexes

Liste des annexes :

- Organigramme de l'ANAQ-Sup
- Budget 2019
- Liste des EES évalués en vue de l'habilitation
- Liste des programmes évalués en vue de l'accréditation